



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-cinquième session (Session extraordinaire)

Rome, 18 – 22 novembre 2008

**Premier rapport intérimaire de la Commission de
vérification des pouvoirs**

1. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 13 novembre 2008 pour examiner les pouvoirs reçus. Elle a élu comme Présidente Mme Daniela Rotondaro (Saint-Marin), et comme Vice-Président M. Rasmi Mahmoud (Oman).
2. La Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs reçus, conformément aux dispositions des Articles III.2 et XXI.4 du Règlement général de l'Organisation concernant les "Délégations et pouvoirs".
3. Les Listes A et B ci-jointes énumèrent les Membres dont les pouvoirs en bonne et due forme avaient été reçus au 13 novembre 2008.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

LISTE A

La Liste A comprend les Membres et Membres associés dont les pouvoirs, dans leur version originale, portent la signature des personnes ci-après ou ont été signés en leur nom: le Chef d'État, le Chef de Gouvernement, le Ministre des affaires étrangères ou le Ministre du Département concerné. Elle comprend également les Membres et Membres associés dont le Chef de mission, le Représentant permanent accrédité auprès de l'Organisation, est Chef de délégation du pays concerné pour la Conférence.

1. AFGHANISTAN
2. AUTRICHE
3. BAHAMAS
4. BAHREÏN
5. BÉLARUS
6. BRÉSIL
7. BULGARIE
8. BURKINA FASO
9. BURUNDI
10. CANADA
11. TCHAD
12. COSTA RICA
13. CÔTE D'IVOIRE
14. CROATIE
15. CUBA
16. CHYPRE
17. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE
18. DANEMARK
19. DOMINIQUE
20. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
21. ÉQUATEUR
22. EL SALVADOR
23. ÉRYTHRÉE
24. ÉTHIOPIE
25. COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
26. FRANCE

27. GÉORGIE
28. ALLEMAGNE
29. GHANA
30. GRÈCE
31. GUINÉE
32. GUYANA
33. HONDURAS
34. ISLANDE
35. IRAN (République islamique d')
36. IRAQ
37. ITALIE
38. JORDANIE
39. KAZAKHSTAN
40. KOWEÏT
41. LITUANIE
42. LUXEMBOURG
43. MADAGASCAR
44. MALAWI
45. MALAISIE
46. MALTE
47. MONACO
48. MONTÉNÉGRO
49. MOZAMBIQUE
50. MYANMAR
51. PAYS-BAS
52. NICARAGUA
53. NIGÉRIA
54. PANAMA
55. PARAGUAY
56. PÉROU
57. ROUMANIE
58. SAINTE-LUCIE
59. ARABIE SAOUDITE
60. SERBIE
61. SIERRA LEONE
62. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
63. SOMALIE

- 64. ESPAGNE
- 65. SRI LANKA
- 66. SWAZILAND
- 67. TOGO
- 68. TUNISIE
- 69. URUGUAY
- 70. VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)
- 71. ZAMBIE
- 72. ZIMBABWE

LISTE B

La Liste B comprend les Membres et Membres associés dont les pouvoirs ont été présentés sous l'une des formes suivantes:

- une lettre signée par un Ambassadeur, un Chef de mission ou un *Chargé d'affaires*, contenant une phrase confirmant qu'ils agissent "sur instructions du Gouvernement";
- un *Ordre de Mission*, qui doit mentionner la session actuelle de la Conférence et être signé par le Ministre concerné;
- une *Note Verbale*;
- une copie électronique des pouvoirs originaux.

1. ALGÉRIE
2. ALBANIE
3. ANDORRE
4. ARGENTINE
5. ARMÉNIE
6. AUSTRALIE
7. AZERBAÏDJAN
8. BANGLADESH
9. BELGIQUE
10. BHOUTAN
11. CAP-VERT
12. CHILI
13. CONGO
14. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
15. DJIBOUTI
16. ESTONIE
17. FINLANDE
18. GUATEMALA
19. HAÏTI
20. HONGRIE
21. INDE
22. IRLANDE
23. ISRAËL
24. LIBAN

25. LESOTHO
26. MALI
27. NOUVELLE-ZÉLANDE
28. NIGER
29. NORVÈGE
30. OMAN
31. PHILIPPINES
32. POLOGNE
33. QATAR
34. RÉPUBLIQUE DE CORÉE
35. SAINT-KITTS-ET-NEVIS
36. SAMOA
37. SAINT-MARIN
38. SUÈDE
39. SUISSE
40. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
41. THAÏLANDE
42. EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE
43. TRINITÉ-ET-TOBAGO
44. UKRAINE
45. ÉMIRATS ARABES UNIS
46. ROYAUME-UNI
47. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
48. VIET NAM